

à toutes les attaques dont le rationalisme, c'est-à-dire la philosophie, est l'objet. Ce même esprit est encore remarquable dans les articles *devoir*, *droit*, *état*, de la troisième livraison, qui sont tous de M. Franck. L'article sur l'état nous a surtout frappés en raison de son importance et de la netteté et de la force avec laquelle sont résolues toutes les questions qui s'y rattachent. Il montre d'abord que l'état, c'est-à-dire la société civile, ne repose ni sur la force, ni sur une convention, mais sur un principe supérieur, qui est la justice, comprenant, à la fois, tous les droits et les devoirs. Fondé sur la notion de justice, l'état, de même que cette notion, se suffit à lui-même et n'a besoin d'aucune consécration étrangère et supérieure. En conséquence, il n'est pas dans la dépendance du pouvoir spirituel, et d'une religion quelconque, au contraire, il les surveille toutes et les approuve toutes, à cette condition qu'elles n'enseignent rien qui ne soit conforme à son but et à son principe, c'est-à-dire à l'idée de la justice et de la morale universelle dont il est l'expression. Il ne peut même adopter une religion, à l'exclusion de toutes les autres, sans violer un des droits les plus sacrés dont il est le tuteur, à savoir la liberté de conscience, car s'il y a une religion de l'état, il s'ensuit logiquement, que quiconque ne fait pas partie de cette religion, ne fait pas partie de l'état, et que quiconque enfreint ses préceptes, enfreint aussi la loi de l'état.

Suivant les conséquences du principe fondamental sur lequel l'état repose, M. Franck montre que sa tâche n'est pas seulement la répression du mal, mais la production du bien. De là, pour lui en particulier, non seulement le droit, mais le devoir impérieux de surveiller et de diriger l'éducation publique, et de distribuer à chacune des classes de la société, selon ses occupations et ses besoins, la nourriture de l'intelligence. Par la même raison, l'état ne devra pas, dans l'industrie, se borner au *laissez-faire*, au *laissez-passer*, il devra chercher à subvenir à tous les besoins, à faire une place à toutes les aptitudes, à tous les genres d'activité, et, comme la divine Providence, venir en aide à l'individu sans porter atteinte à son libre arbitre. Arrivant ensuite à la question de la légitimité du pouvoir dans l'état, M. Franck montre que le pouvoir est institué dans l'intérêt de la société, qu'il tient de la société tous ses droits et n'est légitimé qu'autant qu'il s'exerce au nom et dans l'intérêt de la nation, qu'autant qu'il tient d'elle son mandat et ses droits. Il repousse avec raison toute doctrine contraire comme absurde et immorale. Cette même livraison contient d'autres articles importants et remarquables, parmi lesquels nous signalerons l'article *Diderot*, de M. Vacherot, directeur des études à l'école normale, et l'article *Esprit*, de M. de Rémusat, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'Institut.

Nous recommandons vivement ce *Dictionnaire*, ainsi que la bibliothèque